

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : [mairie-comberouger@info82.com](mailto:mairie-comberouger@info82.com)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024 A 19H30**

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 8
- Représentés : 2
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre

Le deux avril, deux mille vingt-quatre à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 26 mars 2024

Étaient présents : E. BASTIDE, CHAUVET Marie-Odile, S. COLLOT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN.

Représentés : F. ABRIAT a donné procuration à S. FIORITO, S. VIGUIE a donné procuration à S. COLLOT.

Absents excusés : -

Laëtitia CUCCAROLO a été nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

- Approbation du Conseil Municipal du 06/02/2024 ;
- Délibération modification de la convention du service mutualisé d'instruction ;
- Délibération – Signature avec la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne de la Charte de fonctionnement Les jardins du Tembourel » ;
- Délibération confirmation vente du tracteur ;
- Délibération affectation des résultats 2023 – budget commune.
- Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 – budget principal ;
- Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 – budget assainissement ;
- Délibération vote budget primitif commune 2024 ;
- Délibération vote fixation des 3 taxes ;
- Délibération subvention 2024 : association Football Club Garonne Gascogne Seniors ;
- Délibération répartition des subventions aux associations 2024 ;
- Délibération fixation des tarifs de la location de la grande salle des fêtes aux associations extérieures ;
- Divers.

## **Adoption du procès-verbal du 06/02/2024.**

Validé à l'unanimité.

## **Délibération n° 2024\_10 : Modification de la convention du service mutualisé d'instruction**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, la convention du service mutualisé d'instruction modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la convention modifiée ;
- Charge M le Maire de signer la convention modifiée.

## **Délibération n° 2024\_11 : Signature avec la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne de la Charte de fonctionnement Les jardins du Tembourel »**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, la Charte de fonctionnement « Les Jardins du Tembourel.

Monsieur le Maire précise :

- qu'une convention des prêt de végétaux des Jardins du Tembourel entre la Communauté du Grand Sud Tarn et Garonne et la commune de Comberouger avait été signée le 7 février 2019 ;
- que le Conseil Communautaire a approuvé la charte actualisée par délibération n°314 du 21 décembre 2023 afin de définir les modalités fonctionnelles des services apportés par « les Jardins du Tembourel » au bénéfice exclusif.
- que cette charte, a pour objet de définir les modalités fonctionnelles sur les aspects matériels, économiques, humaines, des services apportés par les Jardins du Tembourel au bénéfice exclusif des communes membres de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne et de structures tierces telle que les associations d'une commune sous responsabilité de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'adopter la Charte de fonctionnement du Chantier d'insertion « Les Jardins du Tembourel » telle que présentée,
- De charger Monsieur le Maire de la signature de la charte de fonctionnement des « Jardins du Tembourel », avec la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

## Délibération n° 2024\_12 : confirmation vente du tracteur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à la délibération n°2023\_31 du 11 avril 2023, l'autorisant à vendre le vieux tracteur, que Monsieur DELAUX Frédéric est intéressé par l'achat de celui-ci au montant de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à vendre le vieux tracteur à M. DELAUX Frédéric pour un montant de 500,00 € et à retirer le bien de l'inventaire.

## Délibération n° 2024\_13 : Délibération affectation des résultats 2023 – budget commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RE SULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			0			
INVEST	-32 648,22		15 953,65	6 888,00	80 084,00	63 389,43
				86 972,00		
FONCT	219 837,10	41 808,22	65 013,09			243 041,97
	187 188,88		80 966,74 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	243 041,97 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>	243 041,97 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 A REPENDRE ( LIGNE 001)**

16 694,57

**Délibération N°: 2024\_ 14: Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 – budget principal**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	219 837,10 €	32 648,22 €	-
Opérations de l'exercice	-	65 013,09 €	-	15 953,65 €
<b>Part affectée à l'investissement exercice 2024</b>	41 808,22 €		-	-
<b>TOTAUX</b>	41 808,22 €	<b>243 041,97 €</b>	<b>32 648,22 €</b>	<b>15 953, 65 €</b>
Résultats de clôture	-	<b>243 041,97 €</b>	<b>16 694,57 €</b>	
Restes à réaliser	-	-	6 888,00 €	86 972,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	<b>243 041,97 €</b>	-	<b>80 084,00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-	<b>243 041,97 €</b>	-	<b>63 389,43 €</b>

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N°: 2024\_ 15 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 – budget assainissement**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	2 827,00 €	-	13 834,05 €
Opérations de l'exercice	2 681,25 €	-	20 845,67 €	-
<b>Part affectée à l'investissement exercice 2021</b>		-	-	-
<b>TOTAUX</b>	-	<b>145,75 €</b>	<b>7 011,62 €</b>	-
Résultats de clôture		<b>145,75 €</b>	<b>7 011,62 €</b>	-
Restes à réaliser	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	<b>145,75 €</b>	<b>7 011,62 €</b>	-
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-	<b>145,75 €</b>	<b>7 011,62 €</b>	-

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N°: 2024\_ 16 : Délibération vote du budget primitif – budget commune 2024.**

Le Maire, présente et fait la lecture du budget primitif 2024 de la commune.

Le Second Adjoint du Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,**

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**APPROUVE** le Budget Primitif principal pour l'exercice de 2024 arrêté comme suit :

<b>EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / FONCTIONNEMENT BP 2024</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges à caractère général	105 650,00 €	70 Produits des services	28 505,00 €
012 Charges de personnel	111 000,00 €	73 Impôts et taxes	25 500,00 €
014 Atténuation Produits	1 392,00 €	731 Imposition directe	108 801,00 €
65 Charges de gestion courante	39 530,00 €	74 Dotations et participations	93 557,00 €
66 Charges financières	7 200,00 €	75 Autres produits de gestion courante	22 000,00 €
022 Dépenses imprévues	-	76 Produits financiers	4,00 €
67 Charges exceptionnelles	800,00 €	77 Produits spécifiques	500,00 €
023 Virement section investissement	223 560,97 €	78 Reprise sur amortissements, dépréciation	512,00 €
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	37 923,00 €	002 Excédent de fonctionnement	243 041,97 €
		777 Quote-part des subv. d'inv. transf. Au cpte de résul.	4 635,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>527 055,97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>527 055,97 €</b>

<b>EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / INVESTISSEMENT BP 2024</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
16 Remboursement capital dette	33 413,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	15 570,00 €
20/21/23 Immo Corporelle	516 315,40 €	13 Subventions	213 920,00 €
020 Dépenses imprévues	-	021 Virement de la section de fonctionnement	223 560,97 €
041 Opération d'ordre	4 635,00 €	281 Amortissements	37 923,00 €
		041 opérations patrimoniales	-
		165 Dépôts de cautionnements reçus	-
<b>TOTAL</b>	<b>554 363,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>490 973,97 €</b>
Reste à réaliser N-1	6 888,00 €	Reste à réaliser N-1	86 972,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 694,57 €		
<b>TOTAL de la section d'investissement</b>	<b>577 945,97 €</b>		<b>577 945,97 €</b>

## Délibération N°: 2024\_17 : Vote fixation des 3 taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux de chacune des 3 taxes pour l'année 2024 :

Taxes	Bases notifiées	Taux	Variation	Produit
Taxe foncière PB	175 442	47,96	0 %	87 479
Taxe foncière PNB	28 098	120.37	0 %	35 028
Taxe d'habitation TH	24 835	17 ,52	0 %	4 520
TOTAL				127 027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de ne pas augmenter les taux de chacune des 3 Taxes.

## Délibération N°: 2024\_18 : Subvention Association Football Club Garonne Gascogne Seniors.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la demande de subvention reçue de l'association Football Club Garonne Gascogne Seniors :

- 450 € : Projet global au titre de l'année 2024 ;
- 550 € : Projet école de foot (continuité de la subvention intercommunale) au titre de l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accorder une subvention au titre de l'année 2024 à l'association Football Club Garonne Gascogne Seniors de 1 000 € (550 € : continuité de la subvention intercommunale & 450 € : projet global).

## Délibération N°: 2024\_19 : Répartition des subventions aux associations 2024.

Monsieur le Maire, présente le détail des montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2024 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de répartir le montant des subventions comme suit :

Association	Montant allouée
ACCA	250,00 €
Anciens combattants	60,00 €
Association Agrée des Piégeurs de Tarn-et-Garonne	55,00 €
CAUE	50,00 €
Comité des fêtes	1 350,00 €
Ecole de Comberouger (subvention exceptionnelle)	2 024,00

classe découverte)	
Pompiers	150,00 €
Assoc. Football Club Garonne Gascogne Seniors.	1 000,00 € (450 € : projet global & 550 € : continuité projet école de foot)
Les Echos de la Lomagne	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 089,00€</b>

**Délibération N°: 2024\_ 20: Fixation des tarifs de la location de la grande salle des fêtes aux associations extérieures.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que notre collectivité est souvent sollicité par les associations extérieures pour la location de la grande salle des fêtes / salle communale.

A ce titre, il propose au Conseil Municipal d'établir un tarif pour les associations extérieures, afin de couvrir les dépenses d'électricité :

Grande salle des fêtes :

<b>Tarifs location grande salle des fêtes.</b>			
<i>Eté : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre Hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 avril</i>	<b>Été</b>	<b>Hiver</b>	<b>Caution (restituée après état des lieux de sortie si aucune dégradation n'est constatée).</b>
<b>Habitants de la commune</b>	210 € (au lieu de 180 €)	310 € (au lieu de 280 €)	300 €
<b>Extérieurs</b>	330 € (au lieu de 300 €)	530 € (au lieu de 500 €)	500 €
<b>Associations Locales</b>	Gratuit	Gratuit	
<b>Associations extérieures</b>	150 €	200 €	500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs pour les associations extérieures comme indiqué ci-dessus, soit :

150 € en été (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre) et 200 € en hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 avril) pour la grande salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.



## Divers

- L'école demande un ordinateur pour le maître d'école, un devis a été établi, celui-ci s'élève à 599,00 € : l'ensemble des conseillers municipaux donnent un avis favorable pour l'achat d'un ordinateur pour le maître d'école et autorise Monsieur le Maire à valider le devis correspondant.
- L'école demande un petit WC pour les tous petits : l'ensemble des conseillers municipaux donnent un avis favorable en soulignant que la pose sera effectuée par la municipalité au plus tard pour la rentrée scolaire 2024/2025.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H00.**

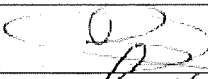
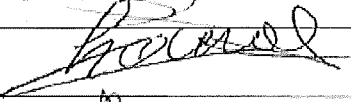

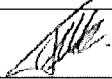
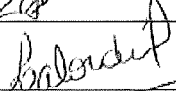
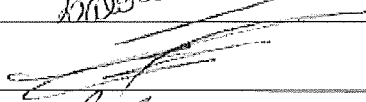
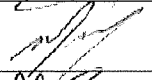
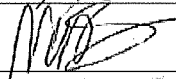
Le Maire  
Christian MOURIAU



La secrétaire de séance  
Laëtitia CUCCAROLO

# Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 02/04/2024

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	Pouvoir donné à FIORITO Samuel
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	Pouvoir donné à COLLOT Sébastien

## Les Conseillers municipaux :

ABRIAT Fabian

A donné procuration à FIORITO  
Samuel

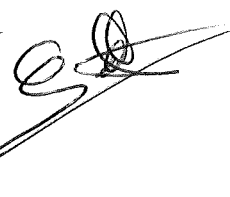
BASTIDE Estelle



CHAUVET Marie-Odile



COLLOT Sébastien



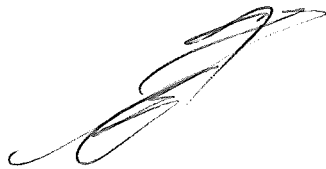
FIORITO Samuel



LABORDERIE Nathalie



LASSALLE Caroline



NASCIMBEN Sandrine



VIGUIE Stéphanie

A donné procuration à  
COLLOT Sébastien